



Vandalisme sur mon véhicule

Par **isadu06**, le **14/01/2015** à **20:22**

bonsoir , voila la situation , je vais souvent en forêt me ballader , et j'ai pour habitude de laisser mon véhicule en bordure de chemin (communal), où le stationnement n'est pas interdit, et je précise que le véhicule ne gêne nullement le passage. . mais apparemment cela dérange un riverain qui lui réside de l'autre côté (que je ne connais pas) , et qui ne c'est pas donné la peine de me le faire savoir , et a préféré me casser le feu arrière droit de mon véhicule. je répare . j'y retourne quelques jours plus tard et à nouveau mon feu arrière droit brisé. suivant mon intuition j'y retourne une troisième fois dans l'espoir de le coincer, mais cette fois je place une caméra à l'interieur de mon véhicule , et là BINGO on le voit clairement venir vers ma voiture une grosse pierre dans la main et me casser le feux arrière gauche.j'ai porté plainte et donné la vidéo à la gendarmerie qui l'a visionné .l'auteur des faits est convoqué et a le culot de contester, mais il n'y a aucun doute possible . nous sommes convoqués au palais de justice au mois de mars .le montant du devis est de 200€, et il ne veut rien savoir .cet individu est engagé dans l'armée , que risque t-il? cela apparaîtra t-il sur son casier judiciaire? puis-je lui réclamer des dommages et intérêts , histoire de le calmer un peu .car je suis certaine qu'il l'a déjà détérioré d'autres véhicules .j'aurai préféré un arrangement à l'amiable , j'aurai gagné du temps , mais devant tant de mauvaise foi je ne laisserai pas passer. un grand merci pour vos réponses.